

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

DEUXIÈME COMMISSION
6e séance
tenue le
vendredi 7 octobre 1988
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 6e SEANCE

Président : M. NAVAJAS MOGRO (Bolivie)

puis : M. FERNANDEZ (Philippines)

SOMMAIRE

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

DEBAT GENERAL (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/43/SR.6
20 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 10 h 10.

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

1. Le PRESIDENT dit que les Etats d'Afrique ont proposé la candidature de M. Eloho E. Otopo (Nigéria) pour le poste de vice-président de la Commission.
2. M. Otopo (Nigéria) est élu vice-président par acclamation.
3. M. BOECK (Autriche), s'exprimant en tant que président du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats pour le mois d'octobre, félicite tous les membres du Bureau et regrette que son groupe n'ait pu présenter à la présente session un candidat au poste de vice-président de la Deuxième Commission; il espère toutefois que cela sera possible lors de la session suivante.

DEBAT GENERAL (suite)

4. M. ZIARAN (République islamique d'Iran) dit que, depuis la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, l'économie internationale n'a été marquée par aucun fait notable qui serve les intérêts des pays en développement.
5. Les mesures prises par les pays développés ainsi que la baisse constante des cours des produits de base et des matières premières, notamment du pétrole, depuis 1982, par rapport au prix des produits manufacturés se sont traduites par une forte détérioration des termes de l'échange et ont entravé le développement des pays en développement. Les exportations des produits de base constituant la seule source de recettes pour les pays en développement, il est indispensable d'entreprendre une action concertée afin de relever et de stabiliser les cours de ces produits et d'appliquer le plus tôt possible l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base. Il faudrait aussi réduire les mesures protectionnistes qui frappent les exportations des pays en développement et accroître ainsi leur capacité d'absorber des produits manufacturés en provenance des pays développés.
6. L'espoir de voir s'instaurer un dialogue Nord-Sud ne s'est jamais concrétisé et il faut donc accorder l'attention voulue à la coopération économique et technique entre pays en développement afin que ces pays puissent mieux résister à un environnement économique international défavorable.
7. Les résultats obtenus en matière de croissance sont également inquiétants. L'économie des pays en développement stagne ou n'affiche que des taux de croissance très faibles et il est par conséquent indispensable d'accélérer le développement de ces pays afin de combler l'écart qui les sépare des pays riches.
8. En dépit des efforts déployés, le problème de la dette n'a toujours pas été réglé. L'écart entre le montant des remboursements de la dette extérieure d'une part, et le produit national brut et les recettes d'exportation des pays en développement d'autre part, ne cesse de se creuser tandis que les flux de ressources vers les pays en développement ont baissé de 50 % au cours des cinq

/...

(M. Ziaran, République islamique d'Iran)

dernières années. Les rigoureuses mesures d'ajustement suggérées par les institutions internationales n'ont pas entraîné d'accroissement des investissements intérieurs ni d'augmentation de la capacité de production aux fins du développement mais se sont au contraire traduites par une réduction de l'enveloppe sociale, ce dont ont pâti les couches les plus pauvres de la population des pays en développement. Il importe donc que les débiteurs comme les créanciers fassent preuve du sens des responsabilités et de souplesse.

9. La plupart des objectifs fixés dans les Stratégies internationales du développement précédentes n'ayant pas été atteints, il faudra évaluer les résultats de la Stratégie pour la troisième Décennie et tenir compte des caractéristiques nouvelles de la situation économique internationale actuelle au moment de formuler la stratégie pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.

10. Il est clair pour tous que la protection de l'environnement est indispensable au développement durable et à la survie de l'humanité dont la prospérité ne peut plus être assurée dans un environnement pollué.

11. En conclusion, tant que les graves problèmes économiques internationaux actuels n'auront pas reçu de solutions, il n'y aura ni paix, ni sécurité, ni prospérité. Comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'ONU, les problèmes mondiaux exigent des solutions de portée mondiale mises au point dans le cadre de négociations mondiales. Cette approche s'impose également dans le domaine économique afin de surmonter la crise et de pouvoir vivre en paix dans un monde sûr et prospère.

12. M. PEJIC (Yougoslavie) dit que pour améliorer le climat politique international et renforcer le rôle de l'ONU il est urgent d'ouvrir un débat sur les graves problèmes qui pèsent sur les relations économiques internationales, et notamment de déterminer comment relancer la croissance et le développement des pays en développement. Des efforts communs, fondés sur une compréhension mutuelle, devraient permettre lors de la présente session de progresser dans la recherche de solutions aux problèmes économiques internationaux actuels.

13. Les tendances de l'économie mondiale ne sont cependant guère encourageantes pour la plupart des pays en développement. Si les pays développés ont pu maintenir un rythme de croissance relativement stable, bien qu'insuffisant pour créer des conditions plus favorables à la croissance des pays en développement, le déséquilibre extérieur des principaux pays industrialisés reste préoccupant, ce qui ne facilite pas la mise en oeuvre des réformes structurelles nécessaires dans les pays en développement.

14. La bipolarisation permanente entre pays développés et pays en développement constitue l'un des principaux dangers pour l'humanité. Les pays les moins avancés, les pays d'Afrique et les pays lourdement endettés sont ceux qui sont en proie aux plus grandes difficultés. Les conséquences désastreuses de cette situation sont de plus en plus reconnues mais aucune mesure internationale efficace n'a cependant été adoptée pour y mettre fin. La mondialisation des problèmes dans un monde interdépendant exige consultation et coordination ainsi que l'ouverture d'un dialogue aussi large que possible entre pays développés et pays en développement.

/...

(M. Pejic, Yougoslavie)

15. Pour pouvoir atteindre ces objectifs, il est indispensable d'éliminer les obstacles (pauvreté, dette extérieure, transfert net de ressources et protectionnisme, etc.) qui entravent la reprise de la croissance économique et le développement à long terme des pays en développement. Une mesure importante en faveur du dialogue serait la convocation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale proposée par le Groupe des 77.
16. La dette extérieure des pays en développement reste le principal problème économique actuel. Ce problème, qui a également une dimension morale, menace gravement la stabilité internationale et constitue le principal obstacle à la relance de l'économie mondiale. Il faut donc se féliciter que l'on commence à faire preuve de plus de réalisme et de pragmatisme et que l'on ait adopté certaines mesures en vue de solutions partielles. Il convient notamment de mentionner à cet égard les propositions présentées lors du Sommet de Toronto, que la Yougoslavie a accueillies avec satisfaction.
17. La Yougoslavie accueille également avec satisfaction les initiatives constructives présentées par certains pays créanciers lors du débat général en séance plénière comme à l'occasion de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale qui s'est récemment tenue à Berlin.
18. Bien que la charge de la dette repose presque exclusivement sur les pays en développement, ceux-ci restent exclus du processus de prises des décisions économiques. Ils ont mis en oeuvre les politiques d'ajustement nécessaires mais ne peuvent aller au-delà de certaines limites économiques, sociales et politiques. Il semble qu'ils aient atteint, voire, dans certains cas, franchi ces limites comme le donne à penser la suspension unilatérale des paiements d'intérêts. Il faut que toutes les parties intéressées engagent d'urgence un dialogue afin de garantir une croissance soutenue dans les pays en développement et la relance de leurs processus de développement. Les solutions au problème de l'endettement extérieur de ces pays doivent être fondées sur le développement et s'inscrire dans une stratégie intégrée de coopération axée sur la croissance, comme l'a proposé la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement lors de sa septième session. Il est de plus en plus clair que cette approche, réaffirmée dans les résolutions de l'Assemblée générale, doit inclure, entre autres mesures, des réductions de l'endettement et du service de la dette.
19. Deux ans après l'ouverture des Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, le système commercial international n'a fait l'objet d'aucune réforme et reste peu propice aux exportations des pays en développement. Les pressions protectionnistes s'intensifient et les pays en développement ont de plus en plus de mal à vendre leurs produits sur les marchés des pays développés. Il faut donc espérer que l'examen à mi-parcours des Négociations d'Uruguay qui aura lieu à Montréal permettra de relancer les négociations commerciales multilatérales et créer des conditions plus favorables au commerce international.
20. L'environnement est devenu l'un des thèmes les plus importants de la coopération internationale. Lors de son intervention en séance plénière, le Ministre yougoslave des relations extérieures a fait part des préoccupations et des

(M. Pejic, Yougoslavie)

attentes de son pays dans ce domaine. La protection de l'environnement exige une action commune de toutes les parties et le rôle de l'ONU est irremplaçable à cet égard.

21. Des millions de personnes sont frappées de catastrophes naturelles. En 1988, le Bangladesh a été victime d'inondations, le cyclone Gilbert s'est abattu sur la Jamaïque et le Mexique, et la sécheresse et les sauterelles ont dévasté l'Afrique. Les pays en développement n'ont pas les moyens de faire face à ces catastrophes. Il faut donc renforcer le rôle de catalyseur de l'ONU afin que la communauté internationale porte secours aux victimes de ces catastrophes et veille à ce qu'elles ne se reproduisent pas.

22. La solution de tous ces problèmes doit s'inscrire dans une perspective à long terme, à savoir la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. L'Assemblée générale doit donc, lors de la présente session, parvenir à un accord sur les grandes lignes de cette stratégie.

23. L'ONU doit faire preuve de plus d'efficacité pour s'acquitter de ses nombreuses tâches dans les domaines économique et social. D'importants progrès ont été réalisés à cet égard par le Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1988 à l'occasion de l'adoption d'une résolution sur la revitalisation du Conseil.

24. En conclusion, M. Pejic rappelle que la présente session est importante car elle se déroule dans un nouveau climat. Si les espoirs placés en elle en ce qui concerne la solution des problèmes économiques se concrétisent, la foi dans le multilatéralisme s'en trouvera renforcée, ce qui est indispensable pour résoudre les problèmes mondiaux actuels.

25. M. KRIZHANOVSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) souligne que les relations internationales s'inscrivent aujourd'hui dans un cadre plus favorable au dialogue et se déroulent dans un esprit plus responsable du fait de la prise de conscience croissante de l'interdépendance des pays. L'amorce du processus de détente qu'implique la signature du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a contribué à l'amélioration du climat politique. L'accord conclu au cours de l'été à Luxembourg entre le CAEM et la Communauté économique européenne, qui favorisera les échanges de toute nature entre ces deux groupes de pays dotés de systèmes économiques différents aura, à n'en pas douter, des répercussions positives en Europe et dans le monde en général.

26. Le rapport présenté au Conseil économique et social par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales (E/1988/50) indique qu'en 1987, le développement de l'économie mondiale a été inégal. La stagnation dans certains pays et certaines régions a coïncidé avec une baisse du taux de croissance dans d'autres et la croissance dans un troisième groupe de pays. Dans la plupart des pays en développement, la situation a empiré en raison de l'inégalité des termes de l'échange et de l'aggravation du problème de la dette extérieure. Les pronostics à court terme pour 1988 et 1989 ne sont guère optimistes. Il convient également de prendre en considération le rapport intitulé

/...

(M. Krizhanovsky, RSS d'Ukraine)

"Perspectives socio-économiques de l'économie mondiale jusqu'en l'an 2000" (E/1988/62), dont l'une des conclusions principales est qu'en raison du renforcement de l'interdépendance, seul un effort concerté permettra de surmonter les tendances négatives qu'engendrent le sous-développement, le fardeau écrasant de la dette, les déséquilibres financiers et l'instabilité de paramètres tels que les taux de change et d'intérêt.

27. La délégation de la RSS d'Ukraine estime qu'il existe incontestablement un lien entre le désarmement et le développement et qu'il convient de prendre d'urgence des mesures pour transférer vers les pays en développement les ressources que le désarmement permettrait de dégager.

28. La coopération économique régionale a eu une certaine influence sur le dialogue universel dont les problèmes économiques font l'objet. Il faut souligner le rôle que joue la Commission économique pour l'Europe dans la solution des problèmes pratiques en matière d'échanges commerciaux et de coopération technique et scientifique entre pays dotés de systèmes économiques différents. Cette commission s'attache à promouvoir la coopération Est-Ouest, examine les questions liées à l'Acte final d'Helsinki et élabore des stratégies visant à protéger l'environnement. Elle représente à l'échelle paneuropéenne un bon exemple de coopération, qui peut servir de modèle à d'autres organismes régionaux.

29. Parmi les grands problèmes auxquels est confrontée l'humanité, le problème écologique apparaît comme une véritable bombe à retardement qui met en péril la nature et menace de détruire progressivement les fondements mêmes de la vie humaine. Les pays socialistes cherchent à promouvoir au sein de l'ONU des initiatives en faveur de la protection de l'environnement et de l'utilisation plus rationnelle des ressources naturelles. La République socialiste soviétique d'Ukraine appuie le projet du Directeur exécutif du PNUE visant à réunir un groupe d'experts qui serait chargé d'élaborer et de mettre au point la notion de "sécurité écologique internationale". L'expérience acquise jusqu'ici montre que l'élaboration du plan à moyen terme pour 1990-1995, qui contient un chapitre consacré à la paix, à la sécurité et à l'environnement, suppose une optique pluridisciplinaire et la participation de tous les organismes des Nations Unies. Le document établi par le Comité consultatif du Pacte de Varsovie sur les incidences de la course aux armements sur l'environnement et les autres aspects de la sécurité écologique témoigne de l'importance que les pays socialistes attachent à ces questions.

30. Pour conclure, M. Krizhanovsky évoque les réformes politiques en cours dans son pays, qui visent avant tout à accélérer le développement économique et social et le progrès technique, suivant deux grands axes : démocratisation de tous les domaines de la vie sociale et réforme économique radicale. Il convient de souligner à cet égard le développement de l'autonomie financière des entreprises, qui s'étend déjà à 60 % des installations industrielles de la République et la souplesse accrue des relations commerciales avec l'étranger, élément qui favorise le climat de coopération internationale. L'orateur espère que la Deuxième Commission examinera plus à fond les problèmes économiques internationaux, mais aussi qu'elle instaurera un dialogue constructif pour que des décisions mutuellement avantageuses puissent être adoptées.

/...

31. M. TANIGUCHI (Japon) déclare que des signes encourageants témoignant d'une restauration du prestige de l'Organisation des Nations Unies, dont le dernier en date a été le prix Nobel décerné à ses Forces de maintien de la paix, marquent le début de cette nouvelle session de l'Assemblée générale. Il espère toutefois que l'Organisation s'associera plus activement aux efforts visant à améliorer la situation économique et sociale dans le monde. La délégation japonaise réaffirme son plein appui aux mesures de réforme énoncées dans la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. Bien que la Commission spéciale du Conseil économique et social n'ait pu s'acquitter de son mandat, son rapport final et la résolution relative à la rationalisation des activités du Conseil, adoptée lors de sa session d'été, donnent de nombreuses idées pour rationaliser les structures intergouvernementales dans le domaine économique et social; le Japon espère qu'il sera possible de parvenir à un accord sur une réforme de fond à cet égard. Il convient à ce propos de signaler que quelques délégations qui ont eu le privilège d'être désignées pour siéger dans certains de ces organes intergouvernementaux n'ont pas toujours assisté aux séances et que le taux de participation à certaines séances, notamment à celles d'un organe aussi important que le Conseil économique et social, est très faible. Il convient de s'employer sérieusement à remédier à cette situation.

32. Dans le domaine économique et social, M. Taniguchi espère que l'Organisation des Nations Unies répondra avec souplesse et imagination aux besoins en constante évolution et qu'elle sera à la hauteur du rôle irremplaçable qui est le sien, en s'attachant à faire parvenir à la communauté internationale tout entière un message convaincant.

33. Si les conflits idéologiques, politiques et militaires sont moins nombreux dans le monde, la crise de l'environnement s'intensifie, avec des problèmes aussi graves que la prolifération de déchets dangereux et l'appauvrissement de la couche d'ozone. La délégation japonaise considère que l'Organisation des Nations Unies doit promouvoir la coordination multilatérale par le biais d'organismes comme le PNUE, le PNUD, la Banque mondiale et l'OCDE. C'est à la communauté internationale qu'incombe la responsabilité de protéger l'environnement et en particulier de briser le cercle vicieux de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement, que viennent aggraver des pratiques comme la destruction inconsidérée des forêts tropicales et le déversement de déchets dangereux dans les zones côtières.

34. M. Taniguchi est heureux d'annoncer que le Gouvernement japonais a adhéré le 30 septembre à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et accepté le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. La délégation japonaise se félicite également du fait que bon nombre de pays, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations aient commencé d'analyser leurs politiques, programmes et activités visant à promouvoir le développement durable, en tenant compte des recommandations figurant dans le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement. Le Japon qui étudie présentement des méthodes concrètes d'évaluation et d'intégration des facteurs environnementaux dans son programme d'aide au développement en faveur

(M. Taniguchi, Japon)

des pays en développement, examinera avec intérêt la proposition tendant à convoquer une conférence internationale sur l'environnement destinée à examiner les mesures collectives qui peuvent être prises à l'échelle mondiale.

35. Après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 42/169 relative à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, le Bangladesh, le Mexique, la Jamaïque et d'autres pays des Caraïbes ont été victimes de telles calamités; des sécheresses sont également venues aggraver la désertification en Afrique. En 1987, 93 pays ont parrainé la résolution 42/169 de l'Assemblée générale, mais il est regrettable que seuls deux d'entre eux (la France et le Japon) aient été des pays dits développés. Toutefois, au cours de la présente session, plusieurs orateurs, dont M. Mitterrand, Président de la République française, Sir Geoffrey Howe, Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni et M. Genscher, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, ont affirmé à l'Assemblée générale que la prévention des catastrophes naturelles était l'une des questions les plus importantes et les plus pressantes dont devait s'occuper l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement japonais, qui coopère au financement du Groupe spécial d'experts, lance un appel en ce sens et étudie la possibilité d'accueillir à Tokyo la quatrième réunion du Groupe d'experts au printemps prochain. Au cours de la présente session, l'Assemblée générale doit examiner le contenu et les modalités de la participation de l'Organisation des Nations Unies à la Décennie et la délégation japonaise formulera des observations plus détaillées lors de l'examen de cette question.

36. En ce qui concerne le problème de la dette, M. Taniguchi considère qu'il est essentiel de s'attacher à rechercher des solutions cas par cas, en veillant à bien comprendre la situation particulière de chaque pays en développement.

37. Il n'y a pas de panacée pour régler ce problème de la dette. Dans le cas des pays à revenu intermédiaire, il faut promouvoir une stratégie axée sur les réalités du marché et fondées sur les efforts déployés par ces pays avec le concours des banques commerciales, des gouvernements, des pays industrialisés et des institutions financières multilatérales. Pour les pays débiteurs à faible revenu de l'Afrique au sud du Sahara, il conviendrait de continuer de chercher par tous les moyens à réduire la charge de la dette par l'adoption de diverses mesures, comme le rééchelonnement du service de la dette publique et l'octroi de subventions plus nombreuses dans le cadre des programmes d'assistance au développement destinés à ces pays. Entre 1987 et 1989, le Japon apportera aux pays en développement à faible revenu une assistance d'un montant de 500 millions de dollars, consistant en dons non liés et non affectés à des projets, afin que ceux-ci puissent disposer des devises nécessaires pour mettre en oeuvre leurs mesures d'ajustement structurel.

38. Le Japon a également décidé d'adopter de nouvelles mesures pour alléger encore le fardeau de la dette des pays en développement à faible revenu. Elles consistent notamment à octroyer des dons qui couvriront pratiquement les prêts d'un montant d'environ 5 milliards 500 millions de dollars consentis aux pays les moins avancés entre les exercices budgétaires de 1978 et de 1987. En outre, comme il a été annoncé lors de la quarantième Assemblée annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, le Japon est disposé à apporter une aide financière

/...

(M. Taniguchi, Japon)

accrue aux pays débiteurs à revenu intermédiaire, parallèlement aux accords que ces pays concluent avec le FMI, en leur consentant des prêts non liés, afin de promouvoir leur croissance et de les aider à résoudre le problème de la dette.

39. En ce qui concerne le plan de refinancement d'un montant supérieur à 20 milliards de dollars que le Japon a annoncé en 1987, on notera que des engagements équivalant à plus de 70 % de cette somme ont d'ores et déjà été contractés.

40. Le représentant du Japon se félicite de ce que le Secrétaire général ait proposé que le problème de la dette fasse l'objet, au mois de septembre, de consultations officieuses entre des personnalités éminentes. En particulier, la délégation japonaise a été impressionnée par le fait que le Secrétaire général ait présidé ces réunions, bien qu'il fût fort occupé par les pourparlers concernant le conflit entre l'Iran et l'Iraq.

41. En ce qui concerne l'assistance aux réfugiés afghans, M. Taniguchi rappelle que le Japon s'est engagé à verser une contribution initiale équivalant à 60 millions de dollars. Cette contribution est destinée au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au Programme alimentaire mondial et à d'autres organismes des Nations Unies. Le Japon étudiera également la possibilité de verser d'autres contributions, par l'intermédiaire du Fonds d'urgence des Nations Unies pour l'Afghanistan par exemple.

42. En ce qui concerne la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, la délégation japonaise estime que, si cette décennie est proclamée, il faudra adopter une démarche originale comme seule l'Organisation des Nations Unies peut en concevoir ou en mettre en oeuvre pour aller au-delà de ce qui a été fait au cours des trois décennies précédentes et adopté les mesures qu'appelle l'avènement du siècle prochain.

43. M. MARINOV [Secrétaire adjoint du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM)] dit que la situation politique internationale s'est radicalement modifiée, grâce à la compréhension dont les Etats ont fait preuve sur le plan politique et, surtout, au processus de désarmement nucléaire, qui est passé du plan de la rhétorique à celui de la pratique avec l'adoption du Traité entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. Des changements positifs sont également intervenus en ce qui concerne le règlement de certains conflits sanglants, dans une large mesure grâce à l'action de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de sécurité et du Secrétaire général.

44. Le Secrétaire adjoint du CAEM est fermement convaincu que l'Organisation, tout en accomplissant sa noble mission de paix, peut faire beaucoup mieux dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne le règlement des problèmes économiques et sociaux actuels. Les pays membres du CAEM considèrent qu'il convient d'adopter des mesures constructives en vue d'améliorer la situation internationale et continuer de consolider la paix et la sécurité (notamment dans le cadre du processus de désarmement nucléaire) et de promouvoir la confiance et la coopération

/...

(M. Marinov)

internationale sur tous les plans. Dans le système général de paix et de sécurité internationales proposé par les pays membres du CAEM, un rôle de premier plan est dévolu à l'Organisation des Nations Unies dans l'établissement de relations civilisées et sûres et la promotion de la coopération internationale dans les domaines politique, militaire, économique, humanitaire et écologique. Les pays membres du CAEM préconisent une restructuration complète du système de relations économiques mondiales sur la base de la justice et de la démocratie, l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la garantie de la sécurité économique de tous les Etats. Il souligne à cet égard les efforts déployés par le Secrétaire général pour développer la notion de sécurité économique internationale, conformément à la résolution 42/165 de l'Assemblée générale. Les pays membres du CAEM sont prêts à participer à cette tâche, depuis la définition de la notion générale jusqu'à l'identification des problèmes concrets qui ont donné lieu à divers accords.

45. Les pays membres du CAEM sont également favorables à la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et à la formulation d'une nouvelle stratégie internationale pour cette période, stratégie qui devrait être axée sur l'instauration de conditions externes favorables au développement socio-économique de tous les Etats et englober tous les domaines de la coopération économique internationale.

46. Les problèmes de développement demeurent étroitement liés au renforcement de la paix, au désarmement et à la sécurité internationale, y compris celle de l'environnement. Les pays membres du CAEM sont favorables à un changement radical de la pensée politique et de l'action internationale, à une division internationale du travail équitable, à l'adoption de mesures draconiennes pour empêcher que la situation des pays en développement ne s'aggrave et leur permettre d'exercer leur souveraineté inaliénable sur leurs ressources naturelles.

47. L'endettement extérieur est devenu un problème très grave pour de nombreux pays, notamment les pays en développement. Pour apporter une solution juste à ce problème au niveau mondial, il faudra tenir compte notamment des éléments suivants : développement économique stable de tous les pays, réforme du système monétaire international et fixation de taux de change plus stables, limitation du flux des ressources en provenance des pays en développement, fixation de taux d'intérêt moins élevés, élimination des mesures protectionnistes et adoption d'une approche plus souple pour résoudre le problème de la dette, qui tienne dûment compte de la situation propre à chaque pays.

48. Les pays socialistes considèrent qu'il est de leur devoir de continuer d'appliquer leur politique de vaste coopération économique avec tous les pays en développement, dans des conditions mutuellement avantageuses et égalitaires. A l'heure actuelle, ils fournissent une assistance économique et technique, bilatérale et multilatérale, à plus de 100 pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. En vertu des accords de coopération multilatérale conclus avec le Nicaragua, le Mozambique, l'Angola, l'Ethiopie, le Yémen démocratique, l'Afghanistan, l'Iraq et le Mexique, il a été convenu de réaliser plus de 100 projets, dont l'exécution est déjà en cours dans divers secteurs. Une assistance considérable est également fournie aux pays en développement dans le

/...

(M. Marinov)

domaine de la formation : de 85 000 à 90 000 personnes originaires de plus d'une centaine de pays en développement suivent chaque année des cours dans des établissements d'enseignement secondaire technique et supérieur des pays membres du CAEM, et plus de 15 000 personnes y reçoivent une formation professionnelle.

49. Les pays socialistes fournissent un appui constant aux Etats africains et mettent en oeuvre les mesures prévues pour assurer l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Avec l'aide des pays socialistes, plus de 2 000 projets de construction d'entreprises industrielles et autres ont été exécutés dans des pays d'Afrique, et environ 400 autres projets sont en cours d'exécution ou seront lancés prochainement. Quarante pour cent de l'assistance fournie par les pays membres du CAEM aux pays en développement va à des pays africains.

50. Compte tenu du développement des liens économiques à l'échelon mondial, il est urgent de multiplier les relations entre Etats dotés de systèmes socio-économiques différents, d'instaurer de nouvelles formes de coopération dans les domaines économique, scientifique, technique et dans celui de la production, et d'éliminer les obstacles au renforcement de relations économiques mutuellement avantageuses. Compte tenu du développement dynamique de la science et de la technique, la coopération dans ces deux secteurs doit acquérir une dimension mondiale et, à cette fin, les pays membres du CAEM sont prêts à contribuer à l'élaboration et à l'application d'un programme mondial unique.

51. La déclaration conjointe sur le renforcement des relations officielles entre le Conseil d'assistance économique mutuelle et la Communauté économique européenne constitue une initiative importante dans le processus d'amélioration des relations politiques et économiques entre l'Est et l'Ouest, qui témoigne de l'adoption d'approches et d'idées nouvelles. La signature de cette déclaration contribuera à l'instauration de bonnes relations entre les deux principaux groupes économiques et jettera les bases de la coopération mutuelle dans des domaines d'intérêt commun.

52. Les pays socialistes considèrent que la prévention de la guerre nucléaire a été et est encore une mesure essentielle en matière de protection de l'environnement, liée à la notion de sécurité de l'environnement mondial. Le Secrétaire adjoint du CAEM se félicite des activités réalisées dans ce domaine par les organismes des Nations Unies, notamment le PNUE et la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, laquelle a proposé que les problèmes écologiques ne soient pas examinés isolément mais en même temps que ceux de la guerre et de la paix, du désarmement et du développement, de l'élimination du retard dans le développement et de la pauvreté, et de la réalisation de la sécurité dans tous les domaines à l'échelle mondiale.

53. A la veille de la célébration du quarantième anniversaire du Conseil d'assistance économique mutuelle, les pays membres du Conseil prennent de manière responsable les mesures qui s'imposent pour accélérer leur développement. En 1987, le revenu national de presque tous ces pays a augmenté grâce au renforcement de la productivité de la main-d'oeuvre et de l'utilisation plus efficace des ressources matérielles. Dans l'ensemble, le rendement dans le secteur industriel a augmenté de 3,6 % par rapport à 1986. Il subsiste toutefois des problèmes liés au

/...

(M. Marinov)

développement économique. Par ailleurs, dans presque tous les pays membres du CAEM, un processus de modernisation de la structure économique et de sa gestion est en cours, en vue de régler les problèmes économiques pressants. Sur la base des décisions adoptées lors des congrès et réunions du parti ainsi que par les principaux organes de l'Etat, les pays membres du CAEM entreprennent une vaste restructuration des secteurs politique et économique, qui englobe également les activités économiques avec l'extérieur.

54. Parallèlement, des mesures sont prises pour renforcer la coopération entre les pays membres du CAEM. A la quarante-troisième session extraordinaire du Conseil et à sa quarante-quatrième session ordinaire, des décisions importantes touchant la restructuration du mécanisme de coopération et d'intégration économique socialiste ont été adoptées; ces décisions visent à accroître le degré de spécialisation et à intensifier les activités de coproduction entre les pays membres du CAEM, sur la base de la notion de division internationale du travail.

55. Des mesures sont également prises en vue d'accroître l'influence de l'économie, d'améliorer le système de fixation des prix et de créer des mécanismes monétaires et financiers et des instruments de crédit permettant d'améliorer l'efficacité des économies nationales et de mieux les équilibrer. Le perfectionnement du mécanisme de coopération et d'intégration n'est pas seulement un facteur important de la vie politique et économique et du développement socio-économique des pays membres du CAEM; il permet aussi à ces pays de contribuer plus activement à l'élargissement et à l'enrichissement des relations entre Etats dotés de systèmes socio-économiques différents, à l'introduction de nouvelles méthodes de coopération économique, scientifique et technique, et à l'élimination des éléments faisant obstacle à l'instauration de relations économiques mutuellement avantageuses.

56. M. WOLFF (Colombie) dit que la situation politique et économique mondiale invite, au-delà des simples constats, à pousser plus loin la réflexion. Il convient notamment de faire une analyse qui permette de venir à bout des difficultés auxquelles le monde est en proie.

57. Tout au long du débat général, on a entendu des exposés sur la situation économique internationale et sur l'indéniable échec des stratégies mises en oeuvre au cours de la présente décennie. On a aussi souligné le temps perdu et les occasions manquées en raison des erreurs commises, et plus particulièrement le refus incompréhensible des pays les plus puissants de trouver un point d'équilibre qui permettrait d'assurer le bien-être collectif. La délégation colombienne est prête à engager un dialogue constructif et réaliste, car elle est convaincue que celui-ci s'inscrit dans la ligne des succès enregistrés sur le plan politique. L'intervenant souligne à cet égard que, dès lors que les conflits armés tendent à s'apaiser, on peut espérer que les difficultés économiques reviendront au premier plan des préoccupations.

58. Il ressort des exposés de certains représentants de pays développés que leurs efforts sont orientés en priorité vers la recherche de solutions dans des domaines tels que l'environnement, la participation des femmes au développement, les personnes du troisième âge, la lutte contre le SIDA et autres questions analogues.

/...

(M. Wolff, Colombie)

Le représentant de la Colombie craint que ces préoccupations, légitimes et respectables, ne soient aux antipodes de la réalité dans les pays en développement, dont les principaux maux ont pour nom la faim, l'ignorance, le chômage, la pauvreté, l'injustice, la pénurie de ressources financières, les déséquilibres sociaux et le fléau de l'instabilité politique qui rend leurs systèmes fragiles et éphémères.

59. Le représentant de la Colombie, se référant au document de clôture de la Conférence régionale sur la lutte contre la misère, tenue récemment à Cartagena, indique que 170 millions de personnes en Amérique latine et dans les Caraïbes (soit plus de 40 % de la population de la région) vivent dans la pauvreté faute de pouvoir satisfaire leurs besoins fondamentaux; sur ce nombre, 71 millions vivent dans la misère, leurs ressources ne leur permettant même pas de se nourrir. Dans certains pays, l'incidence de la pauvreté est supérieure à 70 %, et en Amérique centrale elle atteint 65 %; la situation tend à se détériorer rapidement : pendant la décennie en cours, le nombre de pauvres a augmenté de 25 %. D'après le document susmentionné, la paupérisation croissante de la région et la dégradation généralisée des conditions de vie de la majeure partie de la population ne sont ni accidentelles ni passagères mais résultent de conditions historiques et structurelles aux niveaux national et international.

60. Le représentant de la Colombie précise qu'il n'a rien contre les initiatives concernant l'environnement, les revendications des femmes ou celles des personnes âgées, mais il se demande à quoi cela sert de protéger l'environnement alors que des millions d'êtres humains meurent abandonnés en Asie, en Afrique et en Amérique latine. De même, le SIDA est un terrible fléau, mais c'est aussi le cas de toutes les maladies et épidémies qui sont le lot des déshérités dans les pays pauvres. Dans le même temps, on ignore avec hypocrisie et on protège avec cynisme le gigantesque trafic illégal d'armes qui porte atteinte à la paix et aux droits les plus sacrés des peuples. C'est pourquoi la Colombie soumettra à l'Assemblée générale un projet de résolution définissant et condamnant le trafic illégal des armes.

61. Par ailleurs, le représentant de la Colombie, appelant l'attention de ceux qui pensent que les véritables problèmes du monde peuvent être différents de la recherche de solutions immédiates, signale qu'il ne sert de rien d'avoir un monde exempt de pollution si ceux qui l'habitent vivent dans des conditions indignes d'êtres humains et sont privés du droit le plus élémentaire, le droit à la vie. La délégation colombienne ne souhaite pas que l'on prétende que les méthodes de travail de l'Organisation des Nations Unies ne permettent pas de changer l'ordre établi des priorités.

62. Les pays en développement ne peuvent continuer indéfiniment à vivre dans la mendicité, quémendant un allègement de leur dette, de meilleurs prix pour leurs ressources naturelles, l'ouverture des marchés à leurs produits d'exportation ou des ressources financières; ils doivent être conscients de leurs responsabilités et commencer à lutter par eux-mêmes. Les pays développés doivent pour leur part se garder de dresser des obstacles sur leur chemin et leur permettre de montrer dans quelle mesure ils sont capables de résoudre eux-mêmes leurs problèmes.

/...

(M. Wolff, Colombie)

63. Il convient de tirer parti du climat de détente qui règne actuellement dans le monde pour consolider toute mesure positive visant à équilibrer l'économie mondiale. La délégation colombienne appuie la proposition de la réunion ministérielle du Groupe des 77 touchant la convocation, en 1990, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen des éléments permettant de relancer le développement et la croissance économique. Cette session devrait servir à redonner un nouvel élan au dialogue Nord-Sud, à établir des courants commerciaux permettant aux pays en développement de placer leurs produits sur les marchés, à mettre au point des mécanismes garantissant des prix justes et rémunérateurs pour leurs matières premières et leurs ressources naturelles, à trouver des filières appropriées pour le transfert de technologie, qui augmenteraient leur compétitivité, et à rechercher les moyens de faire de la formation de leurs ressources humaines un élément moteur de leur reprise.

64. M. Fernández (Philippines) prend la présidence.

65. M. RAKOTONAIVO (Madagascar) dit que, tandis que sur le plan politique le climat de détente, les progrès dans le domaine du désarmement nucléaire et le rapprochement des grandes puissances permettent d'envisager une évolution positive des relations internationales, sur le plan économique, l'absence de volonté politique de s'attaquer réellement aux problèmes du développement est frappante. Jamais les déséquilibres profonds dans la répartition des richesses et du potentiel scientifique et technologique n'avaient été aussi marqués. Vingt-cinq pour cent de la population du globe disposent des quatre cinquièmes du revenu mondial. Jamais non plus la conscience de ces disparités n'avait été aussi aiguë. La situation du tiers monde, étranglé par la dette et la détérioration cumulée des termes de l'échange, se caractérise par un renversement du processus de développement, une dégradation des indicateurs sociaux, une saignée de capitaux et une dévalorisation catastrophique des monnaies. L'expansion démographique, les catastrophes naturelles, le fléchissement de la productivité, la montée du chômage et la baisse des revenus réels n'ont fait qu'accentuer la pauvreté, la malnutrition, l'instabilité politique et l'angoisse de la jeunesse. Les perspectives d'amélioration de la situation demeureront précaires tant que les pays développés à économie de marché ne réduiront pas les déséquilibres budgétaires, les déficits des comptes d'opérations courantes et les taux d'intérêt. Les pays du Nord s'enferment de plus en plus dans des blocs économiques, financiers et commerciaux au sein desquels ils s'accordent un traitement préférentiel exclusif.

66. La stratégie du développement a évolué d'une manière significative au cours des dernières années. De la satisfaction des besoins essentiels, elle est passée à l'ajustement axé sur la croissance. Malheureusement, les politiques d'ajustement n'ont pas donné les résultats escomptés. Aujourd'hui, il est largement admis qu'elles ne tenaient pas compte des besoins humains pressants et que leur poids retombait d'une manière disproportionnée sur les couches les plus déshéritées de la société. Il faut donc concentrer la réflexion sur les liens évidents qui existent entre la croissance, l'ajustement structurel et l'allègement de la pauvreté, et s'efforcer de trouver un équilibre satisfaisant entre ces trois impératifs du développement. Les pays donateurs ainsi que les institutions internationales jouent un rôle important dans ce domaine. Parmi les initiatives importantes adoptées à cet égard, il convient de signaler l'augmentation générale du capital,

/...

(M. Rakotonaivo, Madagascar)

la création d'un organisme multilatéral chargé de garantir les investissements, l'élargissement de la facilité d'ajustement structurel renforcée, la création d'une nouvelle facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus et l'amélioration du mécanisme élargi de crédit.

67. Le problème de la dette, qui continue d'être la principale source de préoccupation mondiale, ne pourra être résolu en recourant aux mesures traditionnelles de rééchelonnement de la dette; il faudra donc trouver une stratégie plus audacieuse. A cet égard, plusieurs principes directeurs importants ont déjà été arrêtés pour ce qui est de l'approche de la question dans le contexte de l'ajustement structurel et de la croissance. Il y a lieu maintenant de les traduire en mesures concrètes. De même, il faudra mettre en pratique les nouvelles initiatives adoptées lors du Sommet de Toronto.

68. Pour ce qui est du financement du développement, la délégation malgache insiste sur le fait que, sans les ressources suffisantes, il est pratiquement impossible de procéder à un ajustement répondant aux exigences de progrès des pays en développement. Tant que le flux financier en faveur des pays en développement ne sera pas assuré d'une manière adéquate et régulière, les perspectives de croissance et de progrès resteront nulles. D'autre part, les ressources dégagées grâce aux mesures de désarmement devraient être utilisées à cette fin et viendraient s'ajouter aux ressources traditionnelles. En conséquence, il est important d'appliquer les décisions adoptées en 1987 au cours de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

69. La baisse des prix des produits de base continue d'avoir une influence négative sur l'économie de tous les pays en développement et, surtout, des pays africains. Pour montrer la gravité du problème, il suffit de signaler qu'en 1986 les produits de base ont représenté 90 % des recettes d'exportation totales des pays africains. Le Comité directeur de l'Organisation de l'unité africaine a formulé une série de recommandations propres à apporter des solutions à ce problème. Dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, on a recommandé également la création d'un groupe d'experts chargé d'entreprendre une évaluation approfondie de la question des produits de base africains et des possibilités de diversification des exportations. Il faut espérer que les recommandations du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme seront appliquées sans tarder. La délégation malgache appuie les initiatives prises actuellement pour rendre opérationnel le Fonds commun pour les produits de base, ainsi que les mesures tendant à élargir la facilité de financement compensatoire du Fonds monétaire international. Les Négociations commerciales d'Uruguay revêtent une importance capitale en ce qui concerne le dialogue Nord-Sud. Ces négociations devraient contribuer à l'expansion du commerce international, laquelle constitue une des conditions pour la relance de l'économie mondiale. Une action concertée de la communauté internationale est nécessaire pour remédier à la situation économique critique qui règne dans diverses régions du monde, notamment en Afrique.

/...

70. M. MISSARY (Yémen démocratique) réaffirme la nécessité du dialogue et de la négociation dans les instances multilatérales ainsi que l'importance des efforts visant à assurer la paix et la sécurité internationales.

71. La situation économique s'est détériorée tout au long de la décennie. L'écart entre pays développés et pays en développement s'est creusé du fait des politiques coercitives poursuivies par certains pays développés, par exemple dans les domaines commercial et financier. Par ailleurs, les conditions imposées par les institutions financières internationales en ce qui concerne les programmes d'ajustement sont devenues plus strictes, ce qui a plongé les pays en développement dans un état d'instabilité sociale et politique. Pour résoudre la crise, les pays industrialisés devront faire preuve de volonté politique nécessaire et les institutions financières internationales devront se démocratiser. Peut-être sera-t-il ainsi possible de créer un climat propice à l'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'instauration d'un nouvel ordre économique international ainsi que de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. La communauté internationale a approuvé plusieurs initiatives visant à relancer la croissance économique telles que la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, le nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés et le Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Toutefois, les résultats n'ont pas été satisfaisants. Il faut donc déployer des efforts intenses et constructifs en vue d'atteindre les objectifs fixés, appliquer les stratégies définies et préparer rapidement une nouvelle stratégie pour les années 90.

72. La délégation du Yémen démocratique approuve toutes les initiatives visant à convoquer une conférence internationale sur les problèmes économiques et sociaux internationaux. Parmi les questions qui devront figurer à son ordre du jour, il faut citer le protectionnisme, les pratiques commerciales restrictives, la réduction des investissements nécessaires au développement, la hausse des taux d'intérêt et les transferts de capitaux des pays en développement vers les pays développés. Il faut espérer que pendant la session en cours on parviendra à un accord sur la date et le lieu de ladite conférence.

73. La délégation du Yémen démocratique appuie la proposition formulée par le Groupe des 77 concernant la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale en vue d'examiner la question de la coopération internationale en faveur du développement. Il faut espérer que la Deuxième Commission pourra approuver des recommandations et des résolutions qui constitueront une base solide pour améliorer la situation des pays en développement. Enfin, la délégation du Yémen démocratique réaffirme la nécessité de renforcer le rôle du Conseil économique et social et celui de la Deuxième Commission.

La séance est levée à 12 h 20.